
RÈGLEMENT
2011

La Société Suisse de Chronométrie (SSC) organise un concours pour les élèves du domaine de l'horlogerie dans le but de promouvoir et sauvegarder le savoir-faire horloger.

Ce concours est ouvert à tous les élèves de 3^e année en CFC ou année de certification de praticien, des Écoles d'Horlogerie et Centres d'apprentissage de l'industrie horlogère en Suisse, ainsi qu'aux élèves qui font leur apprentissage dans des ateliers privés suisses.

Thème du Concours SSC 2011

Obtenir le meilleur réglage chronométrique sur un mouvement mécanique fourni par la SSC.

La précision du réglage est contrôlée par le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC), selon la norme ISO 3159.

Matériel fourni à chaque candidat par la SSC

- 1 kit mouvement mécanique (calibre ETA 6498-1) avec balancier annulaire à vis réglantes, ancre à garnir
- Fournitures nécessaires pour déposer au COSC
- 1 pont de rouage nickelé et gravé avec logo SSC et numéro consécutif

Modalités de participation

Le concurrent doit avoir assemblé le régulateur, ajusté et réglé la pièce lui-même en interne. Il s'y engage publiquement et sur l'honneur.

Le cadran de travail aux normes COSC ainsi que les aiguilles et la tige de remontoir COSC seront posés sur le mouvement. Le mouvement sera expédié dans la calotte COSC.

L'accord de l'employeur est obligatoire et lui seul définira si ce concours est pris sur le temps de travail ou en dehors.

Le concurrent a toute la liberté de modifier la partie échappement et le régulateur pour améliorer le réglage chronométrique (améliorer l'achevage, aplatir les extrémités des pivots de l'axe de balancier, réaliser la courbe intérieure du spiral, etc.).

Le concurrent abandonnant le concours doit restituer à la SSC le matériel fourni.

Les mouvements qui auront obtenu la certification COSC seront remis gracieusement, accompagnés du certificat, au concurrent.

Chaque candidat ne peut se présenter qu'une fois à un concours SSC.

La Commission Scientifique de la SSC se réserve le droit de limiter le nombre de participants au concours SSC.

Responsabilité

La SSC décline toute responsabilité dans d'éventuelles pertes ou dégâts lors des transports.

Planning

Inscription: janvier
Durée du concours: février - mars
Contrôle par le COSC: avril

Publication des résultats dans le Bulletin SSC n°67 du mois de septembre et remise des prix à l'occasion de la Journée d'Etude qui se tiendra à Montreux le 28 septembre 2011.

Inscription

Jusqu'au **28 janvier 2011**.

Adresse:

SSC
Jaquet-Droz 1
CH-2002 Neuchâtel
T: 032 720 50 79 – F: 032 720 57 51
E: info@ssc.ch

Date d'expédition du matériel

À partir du **15 février 2011**, le matériel sera envoyé aux centres de formation respectifs.

Début du concours

Dès réception des kits.

Dépôt des mouvements réglés

Jusqu'au **8 avril 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

Adresse:

SSC
Jaquet-Droz 1
CH-2002 Neuchâtel
T: 032 720 50 79 – F: 032 720 57 51
E: info@ssc.ch

Classement des mouvements et attribution des prix

Chaque mouvement subira le contrôle chronométrique au COSC.

Le classement des mouvements sera effectué selon les résultats fournis par le COSC. Seuls les mouvements ayant obtenu le certificat COSC seront classés. Le classement sera effectué grâce à la formule ci-dessous qui définit une note N selon le calcul suivant:

$$N = 500 - 100 / 3 \cdot |D| - 100 \cdot V_{moy} - 10 \cdot P - 20 \cdot V_{max} - 10 \cdot |R| - 12,5 \cdot |M_{moy}|$$

Où:

- **D** est la différence entre les marches en positions horizontale et verticale de la montre
- **V_{moy}** est la variation moyenne des marches
- **P** est la plus grande différence des marches
- **V_{max}** est la plus grande variation des marches
- **R** est la reprise de marche
- **M_{moy}** est la marche diurne moyenne

Le mouvement obtenant la note la plus élevée est déclaré vainqueur (un mouvement parfait obtient une note de 500 points, un mouvement aux limites des exigences de la norme ISO 3159 obtient 0).

Les prix seront attribués aux trois meilleurs résultats du classement :

- 1^{er} prix: CHF 1'000.- + Certificat SSC + médaille + participation au Concours International de Chronométrie *
- 2^e prix: CHF 600.- + Certificat SSC + médaille
- 3^e prix: CHF 300.- + Certificat SSC + médaille

Les 10 meilleurs classés recevront un habillage et pourront garder leur montre.

Les autres participants recevront gracieusement leur mouvement en fin de concours accompagnés du certificat COSC si celui-ci a été obtenu.

Communication et publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux centres de formation au plus tard fin juin 2011 et publiés début septembre 2011 dans le Bulletin SSC n° 67.

Cérémonie de la remise des prix

Les prix seront remis aux lauréats, en main propre, à l'occasion de la Journée d'Etude le 28 septembre 2011, au Music & Convention Centre de Montreux.

For juridique

Toute contestation ou réclamation devra être adressée par lettre recommandée à la Commission Scientifique de la SSC qui sera seule juge en la matière. En cas de litige, le for est exclusivement au siège du Secrétariat de la SSC (actuellement à Neuchâtel). Le droit suisse, à l'exclusion des règles sur les conflits de lois, est applicable.

* Pour autant que le Concours International de Chronométrie soit annoncé dans les 12 mois qui suivront la remise du prix.